

L'AFISE APPELLE A UNE RELATION PLUS EQUILIBREE ENTRE INDUSTRIELS ET DISTRIBUTEURS

L'AFISE tient à saluer le travail de la Commission d'enquête sur la situation et les pratiques de la grande distribution ainsi que la pertinence de certaines recommandations émises.

Parmi celles-ci, **l'AFISE soutient la Proposition n° 12** : *Envisager d'inclure dans le champ d'application du dispositif relatif au relèvement du seuil de revente à perte (SRP) et dans l'encadrement des promotions les produits du rayon « droguerie, parfumerie, hygiène » (DPH).*

Depuis la mise en œuvre du volet de la loi dite « EGALIM » du 30 octobre 2018 relatif à l'encadrement des promotions et au seuil de revente à perte pour les produits alimentaires, les marques de produits d'entretien connaissent un accroissement sans précédent de la pression promotionnelle.

Les ventes sous promotion des produits ménagers ont augmenté de +1.1 points en un an et même de +2,7 points pour les lessives alors qu'elles reculent de 1 point sur la même période pour l'ensemble des produits grande consommation (*source : IRI total 2018, YTD 2019, retail explorer Total 2018*)

Le taux de discount sur les promotions s'est accru de +2.5 points, passant de 40% à 43% en moyenne sur les produits d'entretien en cumul à date à fin août, sous l'effet d'une accumulation d'offres à -70%, -80% voire -100% via les mécaniques des cartes de fidélité. (*source : IRI total 2018, YTD 2019, retail explorer Total 2018*)

Notre secteur subit un effet de bord de la loi Egalim. Les distributeurs ne peuvent plus afficher de taux de discounts supérieurs à 33% sur les produits alimentaires et nous constatons en parallèle une suppression promotionnelle sur nos catégories de produits.

L'accélération du phénomène de pression sur le prix des produits d'entretien dévalorise les marques et réduit les capacités d'investissements des fournisseurs alors même que des efforts d'innovation importants sont nécessaires pour répondre aux demandes des consommateurs et des distributeurs : améliorer l'efficacité des formules, diminuer leur impact environnemental et entrer dans le cycle de l'économie circulaire notamment avec l'utilisation de plastique recyclé pour les emballages.

Par conséquent, L'AFISE appelle de ses vœux :

- **Une suite législative** à ces recommandations afin d'inclure les produits d'entretien dans le champ d'application du relèvement du seuil de revente à perte et dans l'encadrement des promotions en vue de garantir un rééquilibrage des relations commerciales et une meilleure répartition de la valeur des produits,
- **L'intégration des secteurs non alimentaires au sein du comité de suivi des négociations commerciales,**
- **Le renforcement des contrôles de la DGCCRF** sur les conditions de négociation en non-alimentaire, notamment en vue d'évaluer l'impact sur ce secteur de la mise en œuvre des dispositions de la loi EGALIM relatives à l'encadrement des promotions et au seuil de revente à perte dans le secteur des produits alimentaires.

L'AFISE, Association Française des Industries de la Détergence, fédère les industriels fabriquant et commercialisant, en France, les produits destinés à laver, nettoyer, entretenir, maintenir dans l'état d'hygiène nécessaire, le linge, la vaisselle et l'ensemble des surfaces que ce soit dans les foyers, dans les collectivités ou dans l'industrie. La fédération compte une centaine de membres et représente 80% du secteur des produits d'hygiène et de la détergence.